

## CONSULTATION N°04/2023

**Sélection d'un(e) expert(e) ou d'un bureau d'études pour l'appui au « Groupement de Développement Agricole des Eleveurs de Brebis du Nord » (GDAEBN) en vue de soumettre l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour son unité d'abattage mobile de petits ruminants installée à Ksar Echeikh, et ce, conformément à la réglementation nationale tunisienne en la matière**

**Réf. : GDAEBN - JESMED Réf. N°IS\_1.2\_080**

### Contexte de la mission

Suite à la décision de l'« *Autorité de Gestion du Programme Italie-Tunisie* » en date du 06/08/2020, l'« *Institut National Agronomique de Tunisie* » (INAT), bénéficiaire principal du projet « *Jesr Méditerranéenne de la filière ovine – JESMED* », reçoit un cofinancement de l'Union Européenne (UE) correspondant à 90% du coût total du projet avec ses partenaires italiens et tunisiens dont le « *Groupement de Développement Agricole des Eleveurs de Brebis du Nord* » (GDAEBN), P3.

### Objet de la mission

La mission consistera à appuyer le « *Groupement de Développement Agricole des Eleveurs de Brebis du Nord* » à soumettre une étude d'impact pour son unité d'abattage mobile de petits ruminants installée à Ksar Echeikh - Béja (au sein de la ferme de M. Béchir Mestiri) et ce, conformément à la règlement nationale en vigueur, en particulier à l'annexe A du décret n° 2005-1991 du 11 juillet 2005 relatif à l'Etude d'Impact sur l'Environnement, intégrant l'abattage aux activités de la catégorie A, point 15, (unités soumises à l'étude d'impact sur l'environnement).

### OBJECTIF DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet JESMED, le GDAEBN est responsable de l'unité d'abattage mobile et de sa mise en conformité avec les normes en vigueur en particulier la soumission auprès des autorités compétentes à savoir la « *Agence Nationale de Protection de l'Environnement* » (ANPE) relevant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Aussi, le GDAEBN, souhaite sélectionner un(e) expert(e) ou un bureau d'études pour l'élaboration de l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE).

### REMUNERATION ET MODALITE DE PAIEMENT

La rémunération prévue pour cette mission est imputée sur le budget du GDAEBN, rubrique coût des services, et soumise à la retenue à la source pour les personnes physiques, et exonérée de TVA pour les personnes morales.

Les modalités de paiement seront comme suit :

- Une 1<sup>ère</sup> tranche équivalente à 30% de montant total de l'offre retenue dès la signature du contrat de prestation de services ;
- Une 2<sup>ème</sup> tranche équivalente à 50% du montant total de l'offre retenue après le dépôt, auprès de l'ANPE, de l'étude d'impact sur l'environnement dont le contenu doit être conforme aux termes de l'article 6 du décret cité ci-dessus ;
- Une 3<sup>ème</sup> et dernière tranche équivalente à 20% du montant total de l'offre retenue après l'achèvement de la mission et le dépôt de l'étude auprès des Ministères concernés tel qu'exigé à l'article 8 du décret cité ci-dessus.

### **DELAIS ET DESCRIPTION des livrables**

L'expert(e) ou le bureau d'études retenu devra livrer au GDAEBN et dans un délai ne dépassant pas un (01) mois à partir de la signature du contrat, le dossier technique de l'étude d'impact sur l'environnement des éléments exigés par le décret cité en objet.

### **Profil de l'expert(e)**

Le postulant doit être spécialisé dans le domaine (article 2 du décret)

Dans les tous les cas, il faut justifier :

d'une expérience d'au moins 3 années en matière impact environnemental.

de missions dans l'appui à des unités dans la soumission d'études d'impact sur l'environnement dont au moins une ayant aboutie.

### **Obligation du GDAEBN**

Le GDAEBN fournira à l'expert(e) ou au bureau d'études, les éléments à sa disposition nécessaires à la constitution du dossier de la soumission d'étude d'impact sur l'environnement.

### **Critères d'admissibilité et CRITERES D'évaluation**

Pour assurer le bon déroulement de la mission, l'expert(e) ou le bureau doit justifier des qualifications ci-après :

#### **Critères d'admissibilité**

- Être ou avoir en son sein un diplômé en médecine vétérinaire ou en ingénierie en industries agroalimentaires ou équivalent ;
- Avoir une maîtrise parlée et écrite de la langue française ;
- Avoir conduit des missions dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments à base de denrées d'origine animale ;
- Avoir une bonne connaissance des établissements d'abattage, découpe, transformation et/ou conditionnement de denrées d'origine animale ;

## Critères d'évaluation

L'expert(e) ou le bureau va être sélectionné(e) sur la base de son offre technique. La Commission d'évaluation des offres techniques des candidats attribuera donc une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères de l'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Profil des experts et expériences.	Diplômé(e) en médecine vétérinaire ou en ingénierie en industries agroalimentaires ou équivalent	30 pts
Expérience générale dans le domaine d'études d'impact sur l'environnement ;	Entre 03 et 05 ans : 30 pts Au-delà de 05 ans : 40 pts	40 pts
Expérience spécifique en appui à des unités soumise à l'étude d'impact sur l'environnement.	10 points pour chaque mission dans la limite de 30 pts	30 pts
<b>TOTAL DES POINTS</b>	<b>100 pts</b>	

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de candidature doit parvenir à l'adresse indiquée au paragraphe 10 ci-dessous « *Modalités de soumission* », dans une enveloppe scellée comportant les indications précisées au niveau de ce même paragraphe.

Le dossier de candidature doit comporter :

Une offre technique dans une enveloppe scellée portant la mention « Offre technique » ;

Une offre financière dans une enveloppe scellée portant la mention « Offre financière » ;

Le dossier administratif dans une enveloppe portant la mention « Dossier administratif.

### Offre technique

Il est demandé au(à la) candidat(e) de déposer une offre technique sous forme d'un tableau à quatre (04) colonnes comme suit :

Les exigences détaillées du décret EIE en objet ;

les documents à établir pour répondre à chacune de ces exigences ;

les activités à mener afin d'établir les documents ci-dessus ;

### Offre financière (dans une enveloppe F)

L'offre financière doit préciser le montant, en hors taxes, des honoraires, ainsi que le

montant total pour la réalisation de l'ensemble de la mission.

### **Documents administratifs (dans une enveloppe a)**

Les soumissionnaires intéressés, personnes morales ou physiques, doivent soumettre un dossier composé des pièces suivantes :

- Copie de la CIN ou du RNE pour les personnes morales ;
- CV actualisé ;
- Copies des attestations et pièces justificatives des missions ;

### **MODALITES DE SOUMISSIONS**

Les dossiers de candidature peuvent être déposés en main propre au siège ou envoyés par poste sous plis recommandés ou par rapide poste et parvenir à l'adresse suivante :

**Institut National Agronomique de Tunis – INAT**

**43, Avenue Charles Nicolle, Tunis 1082 – Tunisie**

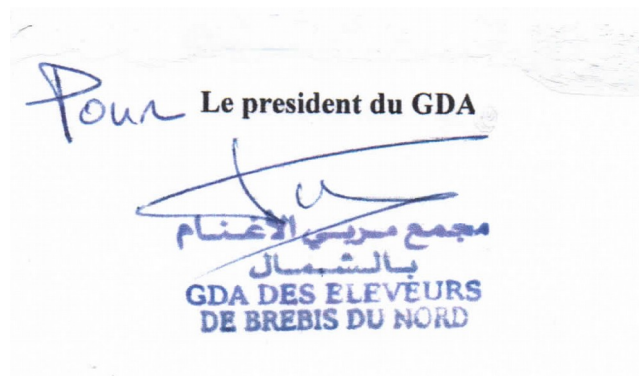
Le dossier de candidature doit parvenir au plus tard : **LE MERCREDI 28 JUIN 2023 A 14H00** présenté dans une enveloppe scellée contenant l'ensemble des documents (enveloppes A, T et F ci-dessus décrites) et portant la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR »**

**Consultation N° 04/2023**

**Projet JESMED Réf. IS-1.2-080**

**Sélection d'un(e) expert(e) ou d'un bureau d'études pour l'appui au « Groupement de Développement Agricole des Eleveurs de Brebis du Nord » (GDAEBN) en vue de soumettre l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour son unité d'abattage mobile de petits ruminants installée à Ksar Echeikh, et ce, conformément à la réglementation nationale tunisienne en la matière**



Pour Le président du GDA  
مجمع مربي الأغنام  
بالشمال  
GDA DES ELEVEURS  
DE BREBIS DU NORD

